



Compte rendu du CSE du 12 avril 2018

Ce CSE avait pour objet les trois textes concernant la réforme du lycée, ainsi qu'une partie de la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » présentée par le ministère du travail.

Pour rappel, c'est dans cette loi qu'apparaît le transfert de la mission d'information aux Régions, le transfert des DRONISEP aux régions et la mise en place d'une expérimentation permettant la participation des « services et établissements de l'Etat » au SPRO.

Si les différentes organisations encore présentes sont intervenues dans leur déclaration pour dire leur inquiétude face au devenir du service public d'orientation de l'EN, le questionnement n'était pas forcément identique.

X. TURION, de la DGESCO, s'est exprimé sur ce texte et sur les intentions ministérielles :

- En choisissant de confier l'information aux régions, le gouvernement entend développer le service public d'orientation, en renforçant le SPRO qui n'a, nous dit-il, jamais fonctionné.
- Le cadre des missions des PsyEN et des DCIO est totalement préservé, du moins pour le moment, et ces personnels vont pouvoir continuer à fournir de l'information.
- L'ONISEP sera totalement conservé, et continuera à travailler avec les régions et les branches professionnelles : l'imbrication de l'Etat et des Régions dans un même service public est totalement légitime.
- Le transfert de l'information aux Régions permettra de prendre en compte les besoins économiques locaux mais, le lien avec l'ONISEP étant maintenu, il n'y aura pas d'inégalités territoriales. Les transferts d'information entre les ex-DRO et l'ONISEP seront maintenus.
- Concernant les DRONISEP, le volume précis des emplois transférés est à l'étude.
- Les conventions (loi de mars 2014) pourront être négociées pour préciser le service des CIO dans le cadre du SPRO ; mais contrairement aux divers commentaires, cette loi ne statue en aucune manière sur le devenir des CIO et le statut des PsyEN ; il n'y a en effet aucune disposition sur les CIO et les PsyEN dans la loi.

En réponse à une question, X. Turion a toutefois indiqué qu'il y a en parallèle une réflexion sur le devenir des CIO et les modalités d'affectation des PsyEN, mais que ce ne serait pas dans l'immédiat, le ministère attendant la fin de la mission de P. Charvet qui doit mener un travail approfondi avec les Régions.

La représentante du SNES-FSU est alors intervenue longuement pour témoigner de la violence terrible de ces annonces auprès des personnels, assénées sans aucune concertation, et de la souffrance engendrée. Une académie a déjà saisi le CHSCT, sans doute d'autres vont-elles suivre. Il a été rappelé que, malgré la mise en difficulté de nos services, du fait des fermetures de CIO depuis un certain nombre d'années, du nombre important de précaires, de l'absence de recrutement à la hauteur des besoins, les collègues assurent pourtant leurs missions avec professionnalisme et détermination ! Nous avons rappelé, une fois de plus, que les CIO étaient un lieu d'accueil du public, dont une partie n'est pas scolaire donc pas visible en établissement, mais aussi un collectif de travail, de réflexion, de formation des contractuels.le.s. Elle est revenue sur la loi de mars 2014, mettant en place un service à deux branches, et les raisons pour lesquelles on a abouti à cette structuration ; au vu des retours de différentes Régions, on comprend bien que ce qui pose problème aux Régions c'est l'insuffisance de personnes qualifiées pour répondre aux besoins d'orientation du public adulte dont elles ont la charge et pas tant ce qui se passe dans les établissements scolaires. Nous avons cité en particulier la Nouvelle Aquitaine et son projet d'agence régionale qui envisage déjà de reprendre les missions d'information et d'orientation... Il est pourtant faux de dire que les Régions s'arrêtent aux portes des lycées, puisque des intervenants mandatés par les régions

interviennent déjà en lycée, mais dans un cadre précis ; de même que les Dronisep sont en lien fort avec les Régions. Le rappel a été fait de l'histoire de notre profession, et de sa conception éducative et émancipatrice. Pour autant la mobilisation des personnels est forte dans les Régions, et l'action de ce jour à Paris a rassemblé plus de deux cents collègues.

Analyse :

Manifestement le MEN a du mal à accorder son discours ! Entre la conseillère sociale qui annonce la fermeture des CIO et la nomination des PsyEN EDO dans les établissements scolaires et X. Thurion qui présente la situation comme encore ouverte, il y a pour le moins la preuve d'un flottement !

Ce qui est écrit dans le projet de loi :

- L'abandon de la mission d'information des élèves et des étudiants par l'Etat au profit des régions
- Le maintien de l'ONISEP central mais un pouvoir accru des régions dans l'élaboration de la documentation.
- Le transfert des DRONISEP aux régions et d'un certain nombre de postes que le MEN doit déterminer.
- La mise en place d'une convention type, dans un délai de 3 mois après la sortie du décret après consultation du Comité Technique de l'ONISEP et des Comités Techniques des régions pour définir les services ou parties de services transférés
- Le principe d'une convention fixant les modalités de participation des services de l'Etat au SPRO à titre expérimental pour 3 ans.

Ce qui n'est pas écrit :

- La fermeture des CIO.
- La nomination des PsyEN EDO dans les établissements

Les contradictions

- La persistance dans l'article L 6111-3 de la référence aux centres publics d'orientation scolaires et professionnels et des services communs internes aux universités chargés de l'accueil, de l'information et de l'orientation des étudiants mentionnés dans le code de l'Education (313-5 et 714-1)
- Le maintien du rôle des PsyEN dans l'information et l'aide à l'élaboration des projets des élèves tant en cours de scolarité qu'à l'issue de celle (Art 331-7 code de l'éducation).

Ceci montre que tout n'est pas définitivement fermé et que des marges de manœuvres existent. Si la direction du ministre est claire, (« séparer la psychologie de l'orientation » pour aller dans le sens de l'histoire !??) il semble que la mise en œuvre risque de s'avérer un peu plus difficile !

Il nous faut peser de toute la force de notre attachement à notre métier, à notre réseau de CIO, à notre service public d'orientation de l'Education nationale pour que ces projets destructeurs n'aboutissent pas !

Ne nous laissons pas décourager par tous ceux qui annoncent que les jeux sont faits et qu'il faudrait se résigner en acceptant de laisser dissoudre les CIO ici dans un espace métier d'aquitaine, en Ile de France dans des espaces « oriane », ailleurs dans des cités des métiers ! Poursuivons la mobilisation !